



Communiqué de Presse

**SABAM : « TELENET A UNE APPROCHE COMMERCIALE INDECENTE »**

La Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs (SABAM) a pris connaissance avec indignation du dernier argument commercial utilisé par TELENET pour promouvoir son internet à haut débit illimité. Fournir des informations détaillées qui permettent à des blogs de publier un classement (<http://userbase.be/forum/viewtopic.php?f=50&t=26761>) des internautes (heavy users) qui téléchargent mensuellement jusqu'à 2,680 téraoctets constitue une approche commerciale indécente envers les milliers d'artistes créateurs belges largement frappés par les effets néfastes de la piraterie et de l'internet illimité. Pour information, le téléchargement de 2,6 Téraoctet représente environ 680.000 chansons (MP3) ou encore 570 DVD !

La SABAM constate une fois encore avec regret la démarche des Fournisseurs d'Accès à l'Internet, lesquels continuent à valoriser les abonnements qu'ils commercialisent sans aucune rétribution pour les auteurs des œuvres en question.

« Que les Fournisseurs d'Accès à l'Internet puissent continuer à se servir **gratuitement** de l'exploitation du répertoire de la SABAM pour valoriser leurs offres commerciales est insupportable », selon Christophe DEPRETER, Directeur général de la SABAM pour qui « ce constat justifie une fois de plus à suffisance l'appel lancé récemment par la SABAM au monde politique (voir [www.sabam.be](http://www.sabam.be)) pour qu'il prenne, dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne, des mesures urgentes et drastiques visant à permettre aux créateurs de vivre à nouveau décemment du fruit de leur travail et d'assurer ainsi la pérennité du patrimoine culturel. »

Renseignements: Thierry Dachelet  
Directeur de la Communication et des Relations Externes  
Rue d'Arlon, 75-77 – 1040 Bruxelles  
Tél: 02/286.82.41 - Fax: 02/230.38.11 - GSM: 0032 (0)475-71.86.92  
Courriel: [thierry.dachelet@sabam.be](mailto:thierry.dachelet@sabam.be)

Fr.

Bruxelles, le 27 août 2010